



# Bulletin Officiel

N° 3744 Vendredi 10 Decembre 2010

— 15<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

### COMMUNIQUE DU CMF

#### CONVENTIONS DE TENUE DES COMPTES EN VALEURS MOBILIERES

MISE A JOUR DE LA LISTE DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE 2-4  
 AYANT DEPOSE AUPRES DU CMF DES CONVENTIONS ETABLIES  
 AVEC DES SOCIETES FAISANT APE PORTANT SUR LA TENUE DES  
 COMPTES EN VALEURS MOBILIERES EMISES PAR CES SOCIETES

### AVIS DE NOTATION

FITCH RETIRE LES NOTES DE LA SIAME 4

### AVIS DES SOCIETES

#### AUGMENTATION DE CAPITAL

ARAB TUNISIAN BANK -ATB- 5-9

#### ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE 10

COURBE DES TAUX 10

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 11-12

## COMMUNIQUÉ DU CMF

Le Conseil du Marché Financier publie une mise à jour de la liste des intermédiaires en bourse qui ont déposé auprès du Conseil du Marché Financier, des conventions, établies avec des sociétés faisant appel public à l'épargne, portant sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par ces sociétés.

*(Mise à jour le 10 décembre 2010)*

N°	Intermédiaires en bourse mandatés	Emetteurs	
		Dénomination	Siège social
1	<b>Arab Financial Consultants-AFC</b> 4, rue 7036 El Menzah IV-1004 Tunis	Tunisie Profilés Aluminium-TPR	Rue des Usines – Z.I. Sidi Rézig – Mégrine 2033 Tunis
		ASSAD	Rue El Fouledh, ZI 2013 Ben Arous – BP N° 7
		SERVICOM	Cité Ishbilia Route de Tunis 3100 Kairouan, rue Om Maktoum
2	<b>AXIS CAPITAL BOURSE</b> 67, Avenue Mohamed V-1002 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES-SOTUVER	Zone industrielle 1111 Djebel Elouest Route Zaghouene Km 21 - BP 48
		Magasin Général	24, avenue de France 1000 Tunis
		Société Tunisienne d'Assurances « LLOYD TUNISIEN »	Rue Lac Lochness –Les Berges du Lac – 1053 Tunis
3	<b>Amen Invest</b> Immeuble Amen Invest. 9 Rue du Lac Neuchatel. Les Berges du Lac -1053 Tunis	SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT –SICAR Tuninvest SICAR	Immeuble Iris Les Berges du Lac – 1053 Tunis
4	<b>BNA Capitaux</b> Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD, Les Berges du Lac-1053 Tunis	LES CEMENTS DE BIZERTE	Baie de Sebra – BP 53 – 7018 Bizerte
		Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines-SOTRAPIL	Boulevard de la terre, Centre Urbain Nord -1003 Tunis El khadhra
		Société de Placement & de Développement Industriel & Touristique SICAF-SPDIT SICAF	5, Route de l'hôpital Militaire - 1005 Tunis
		Société Frigorifique et Brasserie de Tunis -SFBT	5, Route de l'hôpital de Bab SAADOUN - 1005 Tunis
		ESSOUKNA	46, Rue Tarek Ibn Zied – Mutuelleville 1082 Tunis
		SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS-SOTUMAG	Route de Naâssen - Bir Kassâa – Ben Arous
		BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA	Rue Hédi Noura 1001 Tunis
		POULINA GROUP HOLDING-PGH	GP 1 KM 12 EZZAHRA- Ben Arous
		TUNISAIR	Boulevard du 07 novembre 1987- 2035 Tunis – Carthage
		ARAB TUNISIAN LEASE –ATL	Ennour Building, Tour Gauche Centre Urbain Nord -1082-Tunis- Mahrajène
		Banque de Tunisie et des Emirats -BTE	5 bis, Rue Mohamed BADRA -1002 Tunis
		Société Tunisienne d'Enterprises de Télécommunications - SOTETEL	Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II Aéroport BP640 - 1080 Tunis Cedex.
		Société Tunisienne de Réassurance - Tunis Re	Avenue Mohamed V BP 29-1073 Montplaisir 1073, Tunis.
Banque Tunisienne de Solidarité	56 Avenue Mohamed V, 1002 Tunis		
5	<b>Compagnie Gestion et Finance</b> Immeuble GAT 92/94 Avenue Hédi Chaker -1002	Société Tunisienne d'Equipement -STEQ	99, Rue Houssine Bouzaiène 1001 Tunis

- Suite -

6	<b>Cofib-Capital Finances-CCF</b> 25, rue Docteur Camlette – Mutuelleville - 1002 Tunis	SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE – SIPHAT	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous
		Société Industrielle Tunisie Lait-TUNISIE LAIT	Sidi Bou Ali – 4040 Sousse
		Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP	Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre BP 77-1003 Tunis El Khadra
		Compagnie d'Assurance Tuniso-Européenne –CARTE	12, Avenue Habib Thameur-1069 Tunis
		Société Chimique ALKIMIA	11, rue des lilas 1082 Tunis- Mahrajène
7	<b>Société de Conseil et d'Intermédiation Financière-SCIF</b> 11, rue A. Azzam-complexe K.Pacha BlocA Ap.A11 - 1002 Tunis	Banque Tuniso-Koweitienne-BTK	10 bis, Avenue Mohamed V-1001 Tunis
		Arab International Lease-AIL	11, rue Hédi NOUIRA 1001-Tunis
8	<b>Société d'Ingénierie Financière et d'Intermédiation en Bourse- SIFIB-BH</b> Immeuble SALIM Lotissement AFH/BC5 Bloc B 3ème étage Centre Urbain Nord	Banque de l'Habitat- BH	21, avenue Kheireddine Pacha – 1002 Tunis Belvédère
		Assurances SALIM	Immeuble EL JAMEL Avenue Mohamed V-1002 Tunis
		Société MODERN LEASING	Immeuble Assurances SALIM Lotissement AFH/BC5 Centre Urbain Nord -1082 Tunis
9	<b>Tuniso-Saoudienne d'Intermédiation -TSI</b> 32, rue Hédi Karray – Immeuble STUSID BANK – Cité Mahrajène- 1082 Tunis	Société Industrielle d'Appareillages et de matériels électriques- SIAME	Zone Industrielle –8030- Grombalia
10	<b>Mac SA</b> Green Center Bloc C 2 <sup>ème</sup> Etage – Rue du Lac constance - Les Berges du Lac -1053 Tunis	La société SOMOCER	Menzel Hayet –Zaramdine- MONASTIR
		La société Immobilière Tuniso-Séoudienne-SITS	Centre Urbain Nord - Avenue du 7 Novembre International City Center 1082 Tunis
		La société GIF FILTER SA	GP1, Km 35 - Grombalia 8030
		La société COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN –CNT	Route de Gabes Km 1,5 - 3003 SFAX
		La société ADWYA	La Marsa, Route GP9
		Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis, Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage, Montplaisir - 1073 Tunis

- Suite -

11	<b>Attijari Intermédiation</b> Immeuble Fekih- Rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac-1053 Tunis	La Société Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy -1053 les Berges du Lac Tunis
		ENNAKL Automobiles	Zone Industrielle la Charguia II, 1080 Tunis Cedex BP 129
12	<b>Compagnie Générale d'Investissement –CGI-</b> 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis	La Compagnie Internationale de Leasing- CIL	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
13	<b>FINACORP</b> Rue du Lac Loch Ness (angle de la rue Lac Windermere) 1053 Les Berges du Lac Tunis	La SITEX	Avenue Habib Bourguiba Ksar Helal, Monastir
14	<b>SOFIGES</b> 34, rue Hédi Karray –El Menzah IV- 1080 Tunis	El Wifack Leasing	Avenue Habib Bourguiba -4100 Médenine- BP 356
15	<b>SICOFI</b> Rue 8300 Montplaisir, Imm CIMEF 2ème étage -1002 Tunis	Société de Production Agricole de Tébolba -SOPAT	Avenue 23 Janvier - BP 19- 5080 Tébolba
16	<b>Tunisie Valeurs</b> Immeuble Integra- Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène	La Société TUNISIE LEASING (les emprunts obligataires émis par cette dernière)	Centre Urbain Nord, avenue Hédi KARRAY -1082 Tunis Mahrajène

2010 - AS - 1066

## AVIS DE NOTATION \*

### Fitch retire les notes de la SIAME

Fitch Ratings - Tunis – 10 décembre 2010 : Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme 'B(tun)' avec perspective négative et la note nationale à court terme 'B(tun)' de la Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques (SIAME) et les a simultanément retirées. Le retrait des notes fait suite à la réorganisation de la société après son acquisition par un consortium d'investisseurs représenté par M. Mohamed Hédi Ben Ayed.

Fitch n'assurera plus la notation ni la couverture analytique de cet émetteur.

**Les notes nationales de Fitch Ratings** permettent d'évaluer la qualité de crédit relative des entités notées au sein d'un pays dont les notes souveraines internationales sont relativement faibles et où il existe une demande pour ce type de notation. La meilleure signature relative d'un pays étant notée 'AAA', les notes des autres émetteurs sont établies par rapport à celle-ci. Les notes nationales sont essentiellement à l'usage des investisseurs locaux et sont accompagnées d'un identificateur correspondant au pays concerné, par exemple «AAA(tun)» pour des notes attribuées sur l'échelle nationale en Tunisie. Les notes nationales ne sont donc pas comparables internationalement.

Des informations complémentaires sont disponibles sur [www.fitchratings.com](http://www.fitchratings.com)

TOUTES LES NOTES DE CREDIT DE FITCH SONT SOUMISES A CERTAINES RESTRICTIONS ET CLAUSES D RESPONSABILITE. VEUILLEZ EN PRENDRE CONNAISSANCE EN SUIVANT CE LIEN [HTTP://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS](http://FITCHRATINGS.COM/UNDERSTANDINGCREDITRATINGS). DE PLUS, LES DEFINITIONS DES NOTES D FITCH ET LEURS CONDITIONS D'UTILISATION SONT DISPONIBLES SUR LE SITE PUBLIC DE L'AGENCI [WWW.FITCHRATINGS.COM](http://WWW.FITCHRATINGS.COM). LES NOTES PUBLIEES, LES CRITERES ET LES METHODOLOGIES SON EGALEMENT DISPONIBLES SUR CE SITE, A TOUT MOMENT. LE CODE DE CONDUITE DE FITCH, SES REGLES E MATIERE DE CONFIDENTIALITE, DE CONFLITS D'INTERETS, DE SEPARATION VIS-A-VIS DES SOCIETE AFFILIEES, DE CONFORMITE, AINSI QUE TOUTES AUTRES REGLES ET PROCEDURES APPROPRIEES, SON EGALEMENT DISPONIBLES DANS LA SECTION « CODE DE CONDUITE » DE CE SITE.

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2010 - AS - 1067

## AVIS DES SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### **ARAB TUNISIAN BANK - ATB-**

Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis -

L'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Arab Tunisian Bank réunie le 30/05/2008 a décidé d'augmenter le capital social de la banque de 40 MDT, pour le porter de 60 MDT à 100 MDT (En deux tranches de 20 MDT chacune : la première tranche au courant de l'année 2008 et la deuxième en 2010). L'Assemblée Générale Extraordinaire a également délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour fixer les modalités et les délais de réalisation de l'augmentation de capital. La première tranche de l'augmentation du capital de 20 MDT a été réalisée au cours de l'année 2008, et a porté le capital de 60 MDT à 80 MDT.

Usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'AGE du 30/05/2008, le Conseil d'Administration du 27/05/2010 a arrêté les conditions de la deuxième tranche de l'augmentation de capital d'un montant de 20MDT, pour le porter de 80 MDT à 100 MDT en deux opérations simultanées, comme suit :

- Augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 5 000 000 DT par l'émission de 5 000 000 actions nouvelles de nominal 1 DT à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une(1) action nouvelle pour seize (16) actions anciennes.
- Augmentation de capital en numéraire d'un montant de 15 000 000 DT par l'émission de 15 000 000 actions nouvelles au prix d'émission de 4,5 DT soit 1 DT de valeur nominale et 3,5 DT de prime d'émission, à raison de trois (3) actions nouvelles à souscrire en numéraire pour seize (16) actions anciennes. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

#### **Caractéristiques de l'émission :**

Le capital social sera augmenté de 20 MDT réparti comme suit :

- 15 MDT par souscription en numéraire et par émission de 15.000.000 actions nouvelles.
- 5 MDT par incorporation de réserves et par émission de 5.000.000 actions nouvelles gratuites.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

- Suite -

### **Augmentation de capital par souscription en numéraire :**

Le capital social sera augmenté de **15 MDT** par la création de **15.000.000 actions nouvelles** à souscrire en numéraire.

#### ***Prix d'émission :***

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un **prix d'émission de 4,5DT**, soit **1DT de valeur nominale** et **3,5 DT de prime d'émission**.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

#### ***Droit préférentiel de souscription :***

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** A raison de **trois (3) actions nouvelles** pour **seize (16) actions anciennes**.

Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. L'ATB ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

- **A titre réductible :** En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercé à titre irréductible, dans la limite du nombre d'actions demandé et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

#### ***Période de souscription :***

La souscription aux 15.000.000 actions nouvelles à émettre en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **16/12/2010 au 30/12/2010 inclus** \*.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 30/12/2010 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

#### **Etablissements domiciliaires :**

Les souscriptions seront reçues et les versements effectués, sans frais, à tous les guichets de l'Arab Tunisian Bank (siège et agences) et auprès des intermédiaires en bourse.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 4,5 DT, soit 1DT représentant la valeur nominale de l'action et 3,5 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – ATB – agence centrale sous le N° 01-001-020-1192-0072-04-12.

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites, seront remboursées, sans intérêts, au guichet qui aurait reçu la souscription, et ce dans un délai maximum de dix (10) jours à partir de la date de clôture des souscriptions, soit au plus tard le **10/12/2010**.

#### **Modalités et délais de délivrance des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par l'Arab Tunisian Bank, sur présentation des bulletins de souscription.

#### **Mode de placement :**

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

#### **Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions :**

##### **Montant :**

Conjointement à l'émission d'actions en numéraire, le capital social sera augmenté par l'incorporation de **5 MDT**, à prélever sur les réserves de la banque, et la création de **5.000.000 actions nouvelles** à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires détenteurs des 80.000.000 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour seize (16) actions anciennes**.

##### **Droit d'attribution :**

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse. L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **16/12/2010**.

#### **Jouissance des nouvelles actions :**

Les actions nouvelles gratuites (5.000.000 actions) et les actions nouvelles souscrites (15.000.000 actions) porteront jouissance en dividendes à compter du **01/01/2011**.

#### **But de l'émission :**

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la consolidation des fonds propres de la banque et pour lui permettre de se conformer aux obligations des autorités de tutelle concernant les ratios spécifiques au secteur bancaire, notamment en matière de ratio de solvabilité et en prévision de l'entrée en application des normes relatives à Bale II.

En effet cette augmentation de capital a pour objectif :

- L'adoption des nouveaux métiers liés à la technologie financière (private banking, activités des marchés de capitaux ...).
- L'élargissement du réseau de la banque et l'augmentation de sa part de marché.

- Suite -

---

## **Renseignements généraux sur les titres émis :**

### ***Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :***

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

### ***Régime de négociabilité :***

Les actions sont librement négociables.

### ***Régime fiscal applicable :***

Les dividendes des actions sont exonérés d'impôt.

## **Marché des titres :**

Les actions de l'ATB sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégories qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### ***Cotation en Bourse des actions anciennes :***

Les 80.000.000 actions anciennes composant le capital actuel de l'ATB inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **16/12/2010**, droits de souscription et droits d'attribution détachés.

### ***Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :***

Les 15.000.000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2010, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

- Suite -

### ***Cotation en Bourse des actions nouvelles gratuites :***

Les 5.000.000 actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **16/12/2010**, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2010, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### ***Cotation en Bourse des droits de souscription et des droits d'attribution :***

Les négociations en Bourse des droits d'attribution commenceront le **16/12/2010**.

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **16/12/2010 au 30/12/2010** inclus\*.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital est de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

### **Prise en charge par la STICODEVAM :**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600608» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600590» à partir de l'ouverture de l'attribution soit le 16/12/2010.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600624» durant la période de souscription préférentielle soit du 16/12/2010 au 30/12/2010 inclus.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0003600616» à partir du 16/12/2010.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Un prospectus d'émission constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° **10-0723** du **30 novembre 2010** et du document de référence « ATB 2010 » enregistré par le CMF en date du **30 novembre 2010** sous le n° **10-016**, est mis à la disposition du public auprès de l'ATB 9, rue Hédi Nouria -1001 Tunis-, de l'AFC intermédiaire en bourse 4, rue 7036 El Menzah IV, sur le site Internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn) et sur le site Internet de l'ATB : [www.atb.com.tn](http://www.atb.com.tn).

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 30/12/2010 sont informés que leurs dépositaires procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

## AVIS DES SOCIETES

### Assemblée Générale Extraordinaire

#### UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Siège Social : 139, Avenue de la Liberté -1002 TUNIS BELVEDERE

Messieurs les Actionnaires de l'UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire **le Mercredi 29 décembre 2010, à partir de 10 heures à la « MAISON DE L'ENTREPRISE» Siège de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), Avenue principale Les Berges du Lac -1053 Tunis-** à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la fusion.
- 2- Lecture et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes et du rapport du commissaire aux apports.
- 3- Approbation du projet de fusion par absorption de UBCI Leasing, Med Finances, Union Immobilière et Asset Management par l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie.
- 4- Augmentation de capital suite à la fusion par absorption.
- 5- Mise à jour des statuts.
- 6- Approbation du montant et de l'affectation de la prime de fusion.
- 7- Dissolution sans liquidation des sociétés absorbées à compter de la réalisation définitive de la fusion par absorption.
- 8- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2010 - AS - 1068

## AVIS

### COURBE DES TAUX DU 10 DECEMBRE 2010

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,867%		
TN0008002420	BTC 52 SEMAINES 18/01/2011		4,871%	
TN0008002438	BTC 52 SEMAINES 01/03/2011		4,875%	
TN0008002446	BTC 52 SEMAINES 05/04/2011		4,879%	
TN0008002453	BTC 52 SEMAINES 10/05/2011		4,882%	
TN0008002461	BTC 52 SEMAINES 14/06/2011		4,886%	
TN0008000283	BTA 2 ans "4,3% août 2011"		4,891%	996,062
TN0008002479	BTC 52 SEMAINES 23/08/2011		4,893%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,914%	1 012,476
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,952%	1 000,649
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,974%	1 028,785
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,993%	1 074,910
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,002%	1 103,428
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,024%	1 072,292
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"	5,065%		1 007,856
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,171%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,306%	1 077,824
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,562%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"	5,607%		992,538
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		5,606%	1 106,105
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	5,606%		998,806

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20-juil-92	130,635	135,046	135,057		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02-janv-07	11,562	11,814	11,815		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23-janv-06	1,180	1,211	1,212		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01-oct-92	31,352	32,558	32,561		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17-mai-93	43,193	44,701	44,704		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL quotidienne</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS Gestion	28-mars-08	142,554	168,112	167,571		
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS Gestion	28-mars-08	618,245	698,912	695,741		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	119,657	144,477	143,643		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	114,675	133,624	133,162		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15-oct-08	107,668	119,016	118,754		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18-mai-09	103,884	117,829	117,481		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23-oct-09	99,737	113,269	112,862		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28-juil-08	140,512	167,264	166,929		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06-sept-10	-	97,770	97,692		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
15 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30-mars-07	1 159,446	1 287,656	1 283,832		
16 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05-févr-04	1 989,862	2 247,971	2 243,322		
17 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24-oct-08	112,477	124,365	123,612		
18 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27-oct-08	111,738	123,799	123,660		
19 FCP FINA 60	FINACORP	28-mars-08	1 108,194	1 152,351	1 154,132		
20 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04-mai-09	105,306	130,938	131,060		
21 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16-mars-09	12,597	15,186	15,121		
22 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	13-mars-09	5 227,909	5 862,028	5 845,359		
23 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15-janv-08	6 168,392	6 630,215	6 613,069		
24 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23-janv-06	2,018	2,382	2,369		
25 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23-janv-06	1,668	1,890	1,880		
26 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15-sept-09	1,106	1,222	1,211		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
LIBELLE	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dividende		VL au 31/12/2009	VL antérieure	Dernière VL
			Date de détachement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
27 SANADETT SICAV	AFC	01-nov-00	15/04/10	4,060	108,334	107,976	107,987
28 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02-oct-95	24/03/10	3,950	104,705	104,280	104,291
29 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	02-mai-06	05/03/10	3,991	105,146	104,877	104,887
30 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01-nov-00	12/05/10	4,453	103,561	102,782	102,794
31 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07-mai-07	19/04/10	3,425	103,057	103,580	103,592
32 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01-sept-03	27/05/10	3,976	107,137	106,891	106,901
33 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06-janv-97	10/05/10	4,289	104,221	103,681	103,692
34 SICAV TRESOR	BIAT ASSETS MANAGEMENT	03-févr-97	13/04/10	4,337	104,369	103,735	103,746
35 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSETS MANAGEMENT	16-avr-07	13/04/10	3,843	104,184	103,880	103,891
36 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12-nov-01	18/06/10	3,955	106,171	105,786	105,794
37 GENERAL OBLIG SICAV	CGI	01-juin-01	13/05/10	4,100	103,266	102,684	102,696
38 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17-déc-01	19/04/10	4,111	104,345	104,074	104,085
39 FINA O SICAV	FINACORP	11-févr-08	17/05/10	4,108	104,623	103,827	103,838
40 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07-oct-98	08/04/10	3,770	106,288	106,316	106,326
41 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20-mai-02	07/04/10	3,920	106,291	105,942	105,952
42 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02-févr-10	-	-	100,000	102,466	102,474
43 SICAV RENDEMENT	SBT	02-nov-92	31/03/10	3,580	103,071	102,733	102,743
44 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16-oct-00	27/05/10	4,090	104,494	104,121	104,132
45 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10-nov-97	10/05/10	4,088	102,662	102,223	102,234
46 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06-juil-09	-	-	102,837	105,954	105,963
47 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05-juin-08	15/06/10	3,435	104,138	103,971	103,979
48 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20-févr-97	10/05/10	4,162	103,032	102,508	102,519
49 AL HIFADH SICAV	TSI	15-sept-08	05/05/10	3,731	104,557	104,367	104,377
50 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01-août-05	28/05/10	3,629	104,638	104,563	104,572
51 ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15-nov-93	18/05/10	3,613	102,042	101,804	101,813

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
52	FCP SALAMMET PLUS	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,390	10,429	10,516	10,517
53	FCP AXIS AAA	AXIS Gestion	11-nov-08	24/05/10	4,952	102,811	103,817	103,829
54	FCP SECURAS	STB Manager	08-sept-08	05/04/10	3,441	101,111	101,331	En cours de liquidation
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
55	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	4,325	102,252	101,833	101,903
SICAV MIXTES								
56	ARABIA SICAV	AFC	15-août-94	22/04/10	0,770	70,388	76,626	76,456
57	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	1,685	136,395	160,171	159,661
58	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22-mars-94	12/05/10	19,014	1 355,316	1 604,289	1 598,906
59	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	25-avr-94	13/04/10	3,385	105,405	114,586	114,365
60	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSETS MANAGEMENT	01-nov-01	13/04/10	2,853	113,757	120,144	119,602
61	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08-déc-93	10/05/10	0,577	91,143	97,575	97,186
62	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26-juil-99	19/04/10	0,369	15,562	16,662	16,641
63	SICAV CROISSANCE	SBT	27-nov-00	31/03/10	4,222	254,450	284,093	282,722
64	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22-sept-94	03/05/10	2,116	49,465	53,138	52,956
65	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01-mars-06	28/05/10	0,184	1 890,601	2 306,238	2 301,200
66	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30-mars-94	27/04/10	1,977	74,615	80,881	80,568
67	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01-févr-95	29/04/10	1,418	57,159	58,996	58,905
68	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01-févr-99	18/05/10	1,690	101,028	104,325	104,260
69	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17-mai-99	18/05/10	1,801	106,984	115,675	115,441
70	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10-avr-00	18/05/10	0,034	99,691	112,474	112,172
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP IRADETT 20	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,280	11,531	11,762	11,754
72	FCP IRADETT 50	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,230	12,327	12,800	12,786
73	FCP IRADETT 100	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,135	15,797	16,925	16,887
74	FCP IRADETT CEA	AFC	02-janv-07	29/04/10	0,250	15,561	17,560	17,514
75	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30-juin-09	-	-	10,846	12,590	12,560
76	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08-sept-08	06/04/10	1,193	120,055	134,039	133,421
77	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	119,707	134,795	134,453
78	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03-avr-07	26/08/09	-	116,320	129,093	128,838
79	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04-juin-07	28/05/10	0,351	17,671	21,170	21,106
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
80	FCP AMEN PREVOYANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	102,472	102,838
81	FCP AMEN PERFORMANCE	Amen Invest	01-févr-10	-	-	100,000	107,445	107,875
82	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSETS MANAGEMENT	15-janv-07	13/04/10	2,864	127,788	154,345	153,571
83	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25-mai-09	07/06/10	0,117	10,385	10,498	10,501
84	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	1,935	115,099	126,395	125,490
85	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25-févr-08	07/06/10	3,230	113,355	117,662	117,799
86	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	2,065	159,087	185,755	185,698
87	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	1,967	143,828	162,403	162,583
88	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15-nov-05	17/05/10	3,786	129,895	139,781	140,075
89	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28-avr-06	17/05/10	236,843	9 142,327	11 003,057	10 965,310
90	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20-juil-09	-	-	134,168	197,135	197,024
91	MAC ETHICAL FCP	MAC SA	04-oct-10	-	-	-	110,971	110,321
92	FCP SMART EQUITY	SMART Assét Management	01-sept-09	-	-	1 166,664	1 482,752	1 470,133
93	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27-janv-10	-	-	100,000	108,825	108,269
94	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03-mars-10	-	-	100,000	110,128	109,422
95	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30-nov-09	-	-	9 989,736	10 477,609	10 528,601

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : [cmf@cmf.org.tn](mailto:cmf@cmf.org.tn)

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF  
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE  
du  
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS